République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 03 décembre 2024

Membres en exercice:

Date de la convocation: 26/11/2024

11

trois décembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents: 8

Présents: Monsieur Sébastien BOURDELY, Monsieur Joseph

Votants: 10

ARZALIER, Monsieur Jean-Louis GUILLERMIN, Monsieur Denis

JOURDAN, Monsieur Jean-Paul MEJEAN, Madame Solène MOUNIER,

Pour: 10

Monsieur Louis OLLIER, Monsieur Jean-Marie ROUX

Contre: 0

Représentés: Monsieur Jean CHALLEAT représenté par Monsieur

Jean-Paul MEJEAN, Monsieur Bernard HILAIRE représenté par

Monsieur Sébastien BOURDELY

Refus de vote

0

Excusés: Madame Nathalie BREYSSE-BRUN

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur Jean-Marie ROUX

Objet: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre 2024 - DE_2024_043

M. le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 02-09-2024 dont chaque conseiller a été destinataire.

Après avoir lu le procès-verbal du 02-09-2024 le conseil municipal DECIDE à l'unanimité -D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 02-09-2024

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 03/12/2024

Le Maire: Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance M. Jean-Marie ROUX

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024 Date de reception de l'AR: 09/12/2024 007-210703260-DE_2024_043-DE

AGEDI